

Image not found or type unknown



Droits d'une mere et de sa fille abandonnée par le pere

Par **jonast_old**, le **27/11/2007** à **13:17**

bonjour
pour faire cours je vous resume la situation
je suis ivoirienne et en 2006 j'ai eu un enfant avec un citoyen francais, nous sommes à présent separer (decision venant de lui) je vis en cote d'ivoire avec ma fille à present et les formalités pour que cette dernière obtienne la nationalité francaise sont en cours (selon le pere) et ce dernier me demande certains documents pour que ses démarches aboutissent, cependant je me demande qu'els sont mes droits au cas ou ce dernier voudrai la récupérer une fois qu'elle est déclarée francaise
de plus est-il peu exiger que celle-ci aille lui rendre visite toute seule en france sachant qu'il ne le connaît pas et qu'elle n'a pas de lien avec lui. (elle à 1an)
merci